

				9	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	CONSO 1

**COMPTES CONSOLIDÉS EN MILLIERS
D'EUROS**

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE: FINANCIERE DE TUBIZE

Forme juridique: Société Anonyme.....

Adresse: Allée de la Recherche N°: 60 Bte:

Code postal: 1070 Commune: Anderlecht.....

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de: Bruxelles.....

Adresse Internet: <http://www.financiere-tubize.be>.....

Numéro d'entreprise BE 0403.216.429

COMPTES CONSOLIDÉS communiqués à l'assemblée générale du 23/04/2014

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Exercice précédent du 01/01/2012 au 31/12/2012

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) des ADMINISTRATEURS ou GÉRANTS de l'entreprise consolidante et des COMMISSAIRES ayant contrôlé les comptes consolidés

ADMINISTRATEURS

Tesch François, administrateur, Rue Léon Laval 12, 3372 Leudelage, Luxembourg.....

du Monceau Evelyn, administrateur, Avenue des Fleurs, 1150 Bruxelles.....

van Rijckevorsel Cédric, administrateur, 11 Ferrymans Quay, William Morris Way, London SW6 2UT, United Kingdom.....

Janssen Cyril, administrateur, Rue Gaston Bary 89, 1310 La Hulpe

Janssen Charles-Antoine, administrateur, Avenue Ernest Solvay 108, 1310 La Hulpe

COMMISSAIRE : Mazars Réviseurs d'entreprises, représentée par Philippe Gossart, Avenue Marcel Thiry 77 bte 4, 1200 Bruxelles

Documents joints : (i) les comptes consolidés, (ii) le rapport de gestion, (iii) le rapport du commissaire

Nombre total de pages déposées:

Etat consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global

€ 000	Note	2013	2012
Résultat net			
Quote-part dans le bénéfice d'UCB (mise en équivalence)	2.2.	75.761	92.740
Charges d'emprunts bancaires	2.3.1./3.2.7.	-11.541	-12.978
Autres produits et charges	3.4.	-775	-517
Bénéfice avant impôts		63.445	79.245
Impôts sur le résultat	2.3.2./3.3.1.	-1.739	-1.433
Bénéfice*		61.706	77.812
<i>Résultat par action (€)</i>	4.1.	<i>1,38</i>	<i>1,74</i>
Autres éléments du résultat global, après impôt			
<i>Ceux qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>			
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB (mise en équivalence)	2.2./3.1.3.	2.241	-22.811
<i>Ceux qui sont susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Couvertures de flux de trésorerie	2.3.3./3.2.8.	-17.332	-30.029
Quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB (mise en équivalence)	2.2./3.1.3.	7.776	-3.838
Autres éléments du résultat global*		-15.091	-52.840
Résultat global*		46.615	24.972

* Entièrement attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère

Etat consolidé de la situation financière

€ 000			
31 décembre	Note	2013	2012
Participation dans UCB (mise en équivalence)	2.2./3.1.	1.804.230	1.782.740
Emprunt obligataire UCB	3.2.4.	-	607
Total des actifs non-courants		1.824.230	1.783.347
Paiements d'avance	3.2.5.	27	-
Trésorerie et équivalents	3.2.6.	477	193
Total des actifs courants		504	193
Total des actifs		1.804.734	1.783.540
Capitaux propres		1.551.504	1.490.008
Emprunts bancaires	2.3.1./3.2.7.	167.003	205.701
Instruments financiers de couverture	2.3.3./3.2.8.	7.643	12.808
Impôts différés	2.3.2./3.3.4.	20.778	20.500
Total des passifs non-courants		195.424	239.009
Emprunts bancaires	2.3.1./3.2.7.	55.192	50.437
Instruments financiers de couverture	2.3.3./3.2.8.	1.864	3.357
Fournisseurs et autres créiteurs	3.2.9.	750	729
Total des passifs courants		57.806	54.523
Total des passifs		253.230	293.532
Total des capitaux propres et des passifs		1.804.734	1.783.540

Etat consolidé des flux de trésorerie

€ 000	2013	2012
Bénéfice avant impôts	63.445	79.245
Charges financières nettes	11.499	12.941
Quote-part dans le bénéfice d'UCB	-75.761	-92.740
Variation des actifs et des passifs opérationnels	-6	-38
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-823	-592
Dividendes reçus	67.697	66.370
Intérêts reçus	42	37
Remboursement emprunt obligataire UCB	600	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	68.339	66.407
Dividendes versés	-21.412	-21.412
Intérêts et commissions payés	-10.820	-12.489
Remboursement d'emprunts bancaires	-35.000	-32.500
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-67.232	-66.401
Total des flux de trésorerie	284	-586
Trésorerie et équivalents en début de période	193	779
Trésorerie et équivalents en fin de période	477	193

Etat consolidé des variations de capitaux propres

€ 000	Capital et primes d'émission (3.5.)	Perpétuels subordonnés	Résultats reportés	Actions propres	Autres réserves	Ecart de conversion	Actifs disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Couverture d'un investissement net	Total capitaux propres
Solde au 01/01/2013	236.225	106.689	1.344.064	-86.482	17.755	-137.513	-942	-9.733	19.945	1.490.008
Dividendes			-21.412							-21.412
Impact des actions propres d'UCB (note 2.8.)		1.087	18.729	-879	180	-1.249	-11	-10	203	18.050*
Résultat global			61.706		2.241	-33.029	-1.264	16.961		46.615
Quote-part dans les autres variations de capitaux propres d'UCB (mise en équivalence)			-1.792	26.124				-6.089		18.243
- Paiements fondés sur des actions			7.597							7.597
- Transferts dans les réserves			-3.130	9.219				-6.089		0
- Actions propres				16.905						16.905
- Dividendes aux détenteurs d'obligations perpétuelles subordonnées			-8.501							-8.501
- Options d'achat/vente d'intérêts minoritaires			2.242							2.242
Solde au 31/12/2013	236.225	107.776	1.401.295	-61.237	20.176	-171.791	-2.217	1.129	20.148	1.551.504

* dont € 16,885k d'ajustements des années antérieures (note 2.8.)

Solde au 01/01/2012	236.225	106.689	1.296.854	-95.031	57.677	-110.042	-327	-7.899	19.945	1.504.091
Dividendes			-21.412							-21.412
Résultat global			77.812		-22.811	-27.580	-615	-1.834		24.972
Quote-part dans les autres variations de capitaux propres d'UCB (mise en équivalence)			-6.623	8.549	-17.111					-15.185
- Paiements fondés sur des actions			5.924							5.924
- Transferts dans les réserves			-6.233	6.233						0
- Actions propres				2.316						2.316
- Composante capitaux propres des obligations convertibles					-2.675					-2.675
- Dividendes aux détenteurs d'obligations perpétuelles subordonnées			-8.433							-8.433
- Regroupement d'entreprises					-3.939					-3.939
- Options d'achat/vente d'intérêts minoritaires					-10.497					-10.497
- Impact des actions propres d'UCB (note 2.8.)			2.119							2.119
Solde au 31/12/2012	236.225	106.689	1.346.631	-86.482	17.755	-137.622	-942	-9.733	19.945	1.492.466
Quote-part dans la variation de capitaux propres d'UCB (mise en équivalence) liée à la révision en 2013 de la comptabilisation provisoire d'un regroupement d'entreprises de 2012 (note 2.7.)			-2.567			109				-2.458
Solde retraité au 31/12/2012	236.225	106.689	1.344.064	-86.482	17.755	-137.513	-942	-9.733	19.945	1.490.008

Notes

1. Informations générales
2. Méthodes comptables
 - 2.1. Bases de préparation des états financiers consolidés
 - 2.2. Bases de consolidation
 - 2.3. Résumé des autres principales méthodes comptables
 - 2.3.1. Emprunts bancaires
 - 2.3.2. Impôts sur le résultat
 - 2.3.3. Couverture de flux de trésorerie
 - 2.4. Jugements et estimations comptables
 - 2.5. Première application des nouvelles normes et interprétations et des amendements des anciennes normes et interprétations
 - 2.6. Impact de l'application future des nouvelles normes publiées et des amendements publiés des anciennes normes
 - 2.7. Ajustements des chiffres comparatifs
 - 2.7.1. Avec impact sur les capitaux propres
 - 2.7.2. Sans impact sur les capitaux propres
 - 2.8. Impact des actions propres UCB
3. Informations supplémentaires concernant les éléments présentés dans les états financiers de base
 - 3.1. Participation dans UCB
 - 3.1.1. Valeur comptable
 - 3.1.2. Juste valeur
 - 3.1.3. Quote-part dans les autres éléments du résultat global
 - 3.1.4. Concert
 - 3.1.5. Chiffres clés des états financiers consolidés d'UCB
 - 3.2. Instruments financiers
 - 3.2.1. Instruments financiers par catégorie
 - 3.2.2. Risques liés aux instruments financiers
 - 3.2.3. Justes valeurs des instruments financiers
 - 3.2.4. Emprunt obligataire UCB
 - 3.2.5. Paiements d'avance
 - 3.2.6. Trésorerie et équivalents
 - 3.2.7. Emprunts bancaires
 - 3.2.8. Instruments financiers de couverture
 - 3.2.9. Fournisseurs et autres créditeurs
 - 3.3. Impôts sur le résultat
 - 3.3.1. Montants comptabilisés dans le résultat net
 - 3.3.2. Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global
 - 3.3.3. Relation entre la charge d'impôt et le bénéfice comptable
 - 3.3.4. Actifs et passifs d'impôt différé
 - 3.4. Autres produits et charges
 - 3.4.1. Détail
 - 3.4.2. Frais de personnel
 - 3.5. Capital et primes d'émission
4. Autres notes
 - 4.1. Résultat par action
 - 4.2. Dividende

- 4.3. Transactions avec les parties liées
- 4.3.1. Actionnaires
- 4.3.2. Administrateurs
- 4.3.3. Dirigeants effectifs
- 4.3.4. UCB

1. Informations générales

Financière de Tubize (la Société) est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique. Son siège social est situé à 1070 Bruxelles, Allée de la Recherche 60. Ses actions sont cotées en bourse sur NYSE Euronext Bruxelles.

L'activité principale de la Société est la détention et la gestion d'une participation de 36,2% dans UCB, une société biopharmaceutique cotée également en bourse sur NYSE Euronext Bruxelles.

2. Méthodes comptables

2.1. Bases de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) telles qu'adoptées dans l'Union européenne. Ils sont préparés sur base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

2.2. Bases de consolidation

La question de l'obligation de préparer et de publier des comptes consolidés est régie par le Code des sociétés belge et pas par les normes IFRS. En vertu du Code des Sociétés belge, la Société est soumise à l'obligation de préparer et de publier des comptes consolidés si elle contrôle une ou plusieurs autres entités. Selon l'article 5, §3 du Code des Sociétés belge, la Société est présumée disposer d'un contrôle de fait sur UCB si, à l'avant-dernière et à la dernière assemblée générale des actionnaires d'UCB, elle a exercé des droits de vote représentant la majorité des voix attachées aux titres représentés à ces assemblées. Ceci était le cas aux assemblées générales ordinaires des actionnaires d'UCB tenues en 2013 et en 2012. Par conséquent, la Société est obligée de préparer et de publier des comptes consolidés.

La composition du périmètre de consolidation et l'établissement des comptes consolidés sont régis uniquement par les normes IFRS. Sur base de l'application des définitions et des critères contenus dans les normes IAS 27 et 28 et en l'absence en normes IFRS de la présomption de 'contrôle de fait' telle que définie en droit belge, le conseil d'administration estime que la Société ne contrôle pas UCB au regard des critères des normes IFRS. En effet, la Société exerçant une influence notable sur UCB, cette dernière est considérée comme une entreprise associée telle que la définit la norme IAS 28. La participation dans UCB est dès lors comptabilisée suivant la méthode de la mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence est une méthode comptable selon laquelle la participation dans UCB est initialement comptabilisée à son coût historique et ensuite ajustée pour prendre en compte la quote-part de la Société dans les changements de l'actif net d'UCB postérieurs à l'acquisition. La part de la Société dans les profits et pertes d'UCB postérieurs à l'acquisition figure au résultat net, sa part dans les autres éléments du résultat global d'UCB postérieurs à l'acquisition est constatée dans les autres éléments du résultat global, et sa part dans les autres variations de l'actif net d'UCB postérieurs à l'acquisition est comptabilisée dans l'état des variations de capitaux propres. L'évolution cumulée après acquisition ajuste la valeur comptable de la participation. Les distributions reçues d'UCB réduisent la valeur comptable de la participation. Le *goodwill* à l'acquisition de la participation est inclus dans la valeur

comptable de la participation et ne fait pas l'objet de tests individuels de dépréciation; en revanche l'entièreté de la valeur comptable de la participation fait l'objet de tests de dépréciation, qui consistent à comparer sa valeur recouvrable (la valeur la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente) à sa valeur comptable, chaque fois que l'application des dispositions d'IAS 39 indique que la participation aurait pu se déprécier.

2.3. Résumé des autres principales méthodes comptables

Il est également fait référence au résumé des principales méthodes comptables d'UCB; en effet, par l'application de la méthode de la mise en équivalence, ces méthodes ont un impact sur la situation financière et les résultats de la Société.

2.3.1. Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires sont initialement comptabilisés au montant obtenu, net des frais directement attribuables à la transaction.

Ils sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel avec comptabilisation d'un profit ou d'une perte en résultat net lorsque l'emprunt est décomptabilisé, ainsi que par le biais du processus d'amortissement.

Des emprunts (ou une partie des emprunts) sont décomptabilisés s'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation stipulée dans le contrat est (partiellement) acquittée par des remboursements à la banque.

Une restructuration d'emprunt est comptabilisée comme une extinction de l'emprunt initial et la comptabilisation d'un nouvel emprunt, seulement si les termes de l'emprunt ont substantiellement changé, ce qui est le cas si la valeur actualisée des flux de trésorerie selon les nouvelles conditions (y compris les commissions et frais encourus) et escomptée par l'application du taux d'intérêt réel initial, est différente d'au moins 10% de la valeur actualisée des flux de trésorerie restants de l'emprunt initial. Dans le cas de la comptabilisation d'une restructuration comme une extinction de l'emprunt initial, la différence entre la valeur comptable de l'emprunt initial et la juste valeur du nouvel emprunt contracté, ainsi que les commissions et frais encourus, sont comptabilisés en résultat net lors de l'extinction. Si la restructuration n'est pas comptabilisée comme une extinction, la valeur comptable de l'emprunt initial, ajustée des commissions et frais encourus, constitue la nouvelle base pour la comptabilisation au coût amorti en utilisant le nouveau taux d'intérêt réel; les commissions et frais encourus lors de la restructuration sont donc amortis sur la durée résiduelle de l'emprunt restructuré selon la méthode du taux d'intérêt réel.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que la Société dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement pour une période d'au moins douze mois après la date du bilan.

2.3.2. Impôts sur le résultat

Les charges ou crédits d'impôts incluent les impôts courants et différés. Les impôts sont comptabilisés en résultat net sauf s'ils concernent les autres éléments du résultat global; dans ce cas, les impôts sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt courant est calculé sur base de la législation fiscale belge adoptée ou substantiellement édictée à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés sur base des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs assiettes fiscales correspondantes. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables et les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la Société disposera de futurs bénéfices imposables auxquels les différences temporelles déductibles, les crédits d'impôts reportés et les pertes fiscales reportées pourront être imputés.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est réexaminée à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que la Société disposera de bénéfices imposables suffisants pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui, selon les prévisions, sera d'application pour l'exercice au cours duquel la dette sera réglée ou l'actif sera réalisé. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas escomptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés dans le seul cas où la Société dispose d'un droit de compensation légalement exécutoire et si les impôts différés se rapportent à la même entité fiscale et à la même autorité fiscale.

Les impôts différés sont classés comme non-courants.

2.3.3. Couvertures des flux de trésorerie

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêts pour couvrir son exposition aux risques de flux de trésorerie résultants d'emprunts bancaires à taux variable. La Société justifie, à la fois à la conclusion de la couverture et de façon permanente, que les swaps de taux d'intérêts ont une grande efficacité dans la compensation des variations des flux de trésorerie des emprunts bancaires.

Les swaps de taux d'intérêts sont enregistrés initialement à leur juste valeur et les coûts de transaction y imputables sont pris en charge dans le compte de résultats lorsqu'ils sont encourus. Les swaps de taux d'intérêts sont remesurés par la suite à leur juste valeur. La part efficace des variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêts est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Les charges ou profits liés à la part non efficace sont immédiatement enregistrés en résultat net.

Une relation de couverture des flux de trésorerie est interrompue à titre prospectif si la couverture échoue au test d'efficacité, si l'instrument de couverture est vendu ou résilié ou si la direction révoque la désignation en tant que couverture.

Le *clean price* des swaps de taux d'intérêt est classé comme un actif ou passif non-courant si la durée résiduelle des emprunts bancaires couverts est supérieure à douze mois et en tant qu'actif ou passif courant si la durée résiduelle des emprunts bancaires couverts est inférieure à douze mois.

2.4. Jugements et estimations comptables

Le conseil d'administration a émis les jugements critiques suivants lors du processus de sélection et d'application des principales méthodes comptables:

- Déterminer la méthode de comptabilisation de la participation dans UCB; les analyses et les conclusions du conseil sont résumées dans la note 2.2.
- Déterminer s'il existe des éléments qui indiquent que la participation dans UCB serait sujette à une perte de valeur additionnelle; le conseil a conclu qu'il n'existe pas de tels indicateurs et observe que la juste valeur de la participation est significativement supérieure à sa valeur comptable (voir note 3.1.2.).

Pour l'estimation des justes valeurs des swaps de taux d'intérêt et des emprunts bancaires à taux fixe (ces dernières à titre d'information à fournir dans les notes), la Société utilise la technique d'actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs. Les justes valeurs des autres actifs et passifs financiers (informations à fournir dans les notes) sont supposées être équivalentes à leurs valeurs comptables. En appliquant la technique d'actualisation, la Société utilise des données observables de niveau 2, telles que les taux d'intérêts courants et à terme et les courbes de taux.

2.5. Première application des nouvelles normes et interprétations et des amendements des anciennes normes et interprétations

Plusieurs nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC et des amendements des anciennes normes et interprétations s'appliquent pour la première fois en 2013. Ils n'ont pas tous eu un impact direct significatif sur les chiffres rapportés par la Société. Pour ceux qui ont eu un impact sur les états financiers consolidés, cet impact est décrit ci-après. Il est également fait référence à la note d'UCB en la matière; par l'application de la méthode de la mise en équivalence, la situation financière et les résultats de la Société sont impactés à concurrence du pourcentage de sa participation dans UCB.

Amendements de la norme IFRS 7 – Compensation d'actifs et de passifs financiers

Les proratas d'intérêts à payer et à recevoir relatifs aux swaps de taux d'intérêts sont compensés et présentés sur une base nette dans l'état de la situation financière. Les montants bruts sont fournis dans la note 3.2.8.

IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur

IFRS 13 établit un cadre uniforme d'information financière pour la détermination de la juste valeur et fournit des indications sur la manière d'évaluer la juste valeur des actifs et des passifs. La Société a réexaminé ses méthodes d'estimation des justes valeurs, en particulier les données d'évaluation. L'application de la norme IFRS 13 n'a pas eu d'impact significatif sur l'estimation des justes valeurs. Les informations supplémentaires requises sont fournies dans les notes.

Amendements de la norme IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global

L'objectif des modifications d'IAS 1 est de rendre plus claire la présentation du nombre croissant des autres éléments du résultat global en distinguant les autres éléments du résultat global susceptibles d'être ultérieurement reclassés en résultat net de ceux qui ne le seront jamais. Les modifications n'affectent que la présentation et n'impactent pas la situation ou les performances financières de la Société.

2.6. Impact de l'application future des nouvelles normes publiées et des amendements publiés des anciennes normes

Les nouvelles normes et les amendements des anciennes normes qui ont été publiés et approuvés par l'Union européenne mais dont l'application n'est obligatoire qu'à partir de l'exercice 2014 et qui n'ont pas été appliqués anticipativement par la Société, sont discutés ci-après. Il est fait également référence à la note d'UCB en la matière; par l'application de la méthode de la mise en équivalence, la situation financière et les résultats futurs de la Société seront impactés à concurrence du pourcentage de sa participation dans UCB.

Les nouvelles normes IFRS sur les comptes consolidés (IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12), les amendements des anciennes normes IAS 27 et 28, et les dispositions transitoires (amendements des normes IFRS 10, 11 et 12)

La nouvelle norme IFRS 10 introduit un nouveau modèle de contrôle. L'application de la norme IFRS 10 pourrait changer les entités à inclure dans le périmètre de consolidation d'une société mère. Toutefois, IFRS 10 ne changera pas les règles à appliquer pour la préparation des états financiers consolidés; les règles existantes de la norme IAS 27 sont transférées vers la norme IFRS 10 sans modifications. Ce qui reste dans la norme IAS 27 comprend les règles comptables et les informations à fournir sur les participations dans les filiales, les coentreprises et les entités associées, lorsque la société mère est tenue de présenter des états financiers individuels.

La norme IAS 28 révisée prescrit la comptabilisation des participations dans des entreprises associées et coentreprises.

La nouvelle norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 et couvre tous les accords dans lesquels il y a un contrôle en commun.

La nouvelle norme IFRS 12 intègre toutes les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, dans des accords conjoints, dans des entreprises associées et dans des entités structurées.

Le conseil d'administration a examiné en détail l'impact potentiel des nouvelles normes et des amendements des anciennes normes; sur base de cet examen, le conseil a conclu que la présente pratique de préparer et de publier des comptes consolidés avec une mise en équivalence de la participation dans UCB (voir note 2.2.) sera poursuivie tant que la Société exerce un contrôle de fait sur UCB tel que défini par le Code belge des Sociétés.

Amendements des normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 – Entités d'investissement

Les entités qui répondent à la définition d'entité d'investissement énoncée au paragraphe 27 de la norme IFRS 10 modifiée, ne sont pas tenues de consolider leurs filiales. Ces entités doivent évaluer leurs participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net. N'ayant pas de filiales au regard des critères des normes IFRS (voir 2.2.), la Société n'est pas concernée par ces amendements.

Amendements de la norme IAS 32 – Compensation d'actifs et de passifs financiers

Ces amendements clarifient la notion « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser » et les critères auxquels un système de règlement brut doit répondre pour donner droit à la compensation. Il est peu probable que ces amendements soient pertinents pour la Société.

Amendements de la norme IAS 39 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Ces amendements donnent la possibilité de maintenir la comptabilité de couverture dans les situations où un dérivé qui a été désigné comme instrument de couverture, fait l'objet d'un transfert par novation d'une contrepartie à une contrepartie centrale en conséquence de dispositions législatives ou réglementaires. Les dérivés auxquels la Société est partie n'ont pas fait l'objet de novation dans le courant de l'exercice écoulé.

Amendements de la norme IAS 36 – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

Ces amendements clarifient que le champ d'application des informations à fournir sur la valeur recouvrable est limité au montant recouvrable des actifs dépréciés lorsque ce montant est basé sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Pendant l'exercice écoulé la Société n'a pas été confrontée à une dépréciation de son investissement.

2.7. Ajustements des chiffres comparatifs

2.7.1. Avec impact sur les fonds propres

En 2013, UCB a ajusté de manière rétrospective sa comptabilisation provisoire d'un regroupement d'entreprises en 2012. Cet ajustement a conduit à une modification des capitaux propres d'UCB au 31 décembre 2012. La Société a ajusté, pour sa quote-part dans cette modification, ses capitaux propres au 31 décembre 2012 et la valeur comptable de sa participation dans UCB à la même date.

Les ajustements des chiffres comparatifs peuvent être résumés comme suit:

€ 000	Publié	Ajusté	Ecart
31 décembre 2012			
Participation dans UCB (mise en équivalence)	1.785.198	1.782.740	-2.458
Capitaux propres	1.492.466	1.490.008	-2.458

2.7.2. Sans impact sur les fonds propres

En vue de les rendre comparables aux chiffres de l'exercice, les chiffres de l'exercice précédent ont été ajustés comme suit:

€ 000	Publié	Ajusté	Ecart
31 décembre 2012			
Autres produits opérationnels	37	-	-37
Charges opérationnelles	-418	-	418
Autres charges financières	-136	-	136
Autres produits et charges	-	-517	-517
Impact net sur les résultats			0
Emprunt obligataire UCB	600	607	7
Autres actifs courants	7	-	-7
Emprunts bancaires non courants	-220.399	-205.701	14.698
Instruments financiers de couverture non courants	-14.869	-12.808	2.061
Emprunts bancaires non courants	-35.000	-50.437	-15.437
Instruments financiers de couverture courants	-	-3.357	-3.357
Fournisseurs et autres créditeurs	-736	-729	7
Autres passifs court terme	-2.028	-	2.028
Impact net sur les capitaux propres			0

Ces ajustements ne concernent que des reclassements et n'ont aucun impact sur les capitaux propres et le résultat.

2.8. Impact des actions propres UCB

La valeur comptable de la participation de la Société dans UCB a diminué au cours des années à concurrence de sa quote-part dans les ressources financières utilisées par UCB aux rachats d'actions propres. L'augmentation compensatoire de la valeur comptable de la participation à concurrence de la quote-part de la Société dans les actifs nets acquis résultant de l'augmentation du pourcentage de participation financière n'a pas été comptabilisée jusqu'à présent; seule la différence entre les dividendes reçus d'UCB et la quote-part de la Société dans les distributions totales par UCB a été comptabilisée dans l'état des variations de capitaux propres. Ceci a été ajusté en 2013 par une augmentation de € 16.885k de la valeur comptable de la participation dans UCB (voir note 3.1.1.) dont la contrepartie a été directement comptabilisée dans les capitaux propres (voir l'état consolidé des variations de capitaux propres). L'augmentation du pourcentage de participation financière a aussi pour résultat que les passifs d'impôt différé sur les réserves non distribuées d'UCB ont augmenté de € 208k; ce montant a été comptabilisé en résultat net de 2013 comme une charge d'impôts (voir note 3.3.1.).

3. Informations supplémentaires pour les éléments présentés dans les états financiers de base

3.1. Participation dans UCB

3.1.1. Valeur comptable

€ 000	2013	2012
Valeur comptable début de période	1.782.740	1.823.015
Distribution	-67.697	-66.370
Quote-part dans le résultat	75.761	92.740
Quote-part dans les autres éléments du résultat global (note 3.1.3.)	-22.867	-49.002
Quote-part dans les autres variations de capitaux propres	18.243	-15.185
Impact des actions propres UCB	18.050*	-
Quote-part dans la variation de capitaux propres liée à la révision en 2013 de la comptabilisation provisoire d'un regroupement d'entreprises en 2012	-	-2.458
Valeur comptable fin de période	1.804.230	1.782.740

* dont € 16.885k d'ajustements des années antérieures (note 2.8.)

3.1.2. Juste valeur

La valeur recouvrable de la participation dans UCB sur base du cours de bourse au 31 décembre 2013 (€ 54,14) s'élève à € 3.593.272k, ce qui est supérieur de € 1.789.042k à la valeur comptable.

3.1.3. Quote-part dans les autres éléments du résultat global

€ 000	2013			2012		
	Brut	Imp.	Net	Brut	Imp.	Net
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>	2.296	-55	2.241	-24.498	1.687	-22.811
Réévaluation des obligations au titre des prestations définies	2.296	-55	2.241	-24.498	1.687	-22.811
<i>Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net</i>	-25.107	-1	-25.108	-26.192	1	-26.191
Ecart de conversion	-33.029	-	-33.029	-27.580	-	-27.580
Actifs disponibles à la vente	-1.263	-1	-1.264	-616	1	-615
Couvertures de flux de trésorerie	9.185	-	9.185	2.004	-	2.004
Quote-part dans les autres éléments du résultat global	-22.811	-56	-22.867	-50.690	1.688	-49.002

3.1.4. Concert

La Société est le principal actionnaire d'UCB. Elle agit de concert avec Schwarz Vermögensverwaltung. Leurs participations peuvent être résumées comme suit:

31 décembre	Nombre de droits de vote		% de droits de vote	
	2013	2012	2013	2012
Financière de Tubize	66.370.000	66.370.000	36,18	36,20
Schwarz Vermögensverwaltung	2.471.404	2.471.404	1,35	1,35
Total	68.841.404	68.841.404	37,53	37,55

3.1.5. Chiffres clés des états financiers consolidés d'UCB

€ 000 000		2013		2012	
31 décembre		2013		2012	
Total des actifs		9.907		9.357	
Total des passifs		-5.305		-4.764	
Total des capitaux propres		4.602		4.593	
€ 000 000		2013		2012	
Chiffre d'affaires		3.411		3.462	
Résultat		200		245	

3.2. Instruments financiers

3.2.1. Instruments financiers par catégorie

€ 000 31 décembre	Prêts et créances		Passifs au coût amorti		Dérivés de couverture	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
Emprunt obligataire UCB	-	607				
Paiements d'avance	27	-				
Trésorerie et équivalents	477	193				
Emprunts bancaires			-222.195	-256.138		
Instruments financiers de couverture					-9.507	-16.165
Fournisseurs et autres créiteurs			-750	-729		
Total	504	800	-222.945	-256.867	-9.507	-16.165

3.2.2. Risques liés aux instruments financiers

La Société est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe. Les justes valeurs de ces emprunts sont reprises dans la note 3.2.3.

La Société est exposée au risque de flux de trésorerie résultant d'emprunts bancaires à taux flottants. La Société a recours à des swaps de taux d'intérêts afin de couvrir la plus grande partie de ce risque (voir les notes 3.2.7. et 3.2.8.).

La Société est exposée au risque de liquidité, notamment le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés aux emprunts bancaires. Les échéances contractuelles de ces emprunts sont reprises dans la note 3.2.7.

La Société est exposée au risque de crédit quand une contrepartie bancaire aux placements des valeurs disponibles ou aux swaps de taux d'intérêts manque à ses obligations et amène de ce fait la Société à subir une perte financière. Les contreparties sont des banques belges avec une notation de « qualité moyenne supérieure ».

3.2.3. Justes valeurs des instruments financiers

Instruments financiers qui sont comptabilisés à leur juste valeur

Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés à leur juste valeur. Cette comptabilisation est classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur

€ 000 31 décembre	Hiérarchie des justes valeurs	Valeurs comptables		Justes valeurs	
		2013	2012	2013	2012
Emprunt obligataire UCB	-	-	607	-	607
Paiements d'avance	-	27	-	27	-
Trésorerie et équivalents	-	477	193	477	193
Emprunts bancaires	2	-222.195	-256.138	-229.416	-266.391
Fournisseurs et autres créiteurs	-	-750	-729	-750	-729

3.2.4. Emprunt obligataire UCB

L'emprunt a été remboursé le 23 avril 2013 et n'a pas été renouvelé. Les warrants incorporés sont échus à la même date.

3.2.5. Paiements d'avance

€ 000	2013	2012
31 décembre		
Prime d'assurances	23	-
Précompte mobilier	4	-
Total	27	-

3.2.6. Trésorerie et équivalents

€ 000	2013	2012
31 décembre		
Valeurs disponibles	476	193
Intérêts acquis	1	-
Total	477	193

3.2.7. Emprunts bancaires

Résumé

€ 000	Non-courant		Courant		Total	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
31 décembre						
Tirages à taux flottant	-	-	-16.000	-16.000	-16.000	-16.000
Emprunts à taux flottant	-110.000	-150.000	-40.000	-35.000	-150.000	-185.000
Emprunts à taux fixe	-60.000	-60.000	-	-	-60.000	-60.000
Solde non amorti des indemnités de restructuration des dettes	2.997	4.299	1.302	1.302	4.299	5.601
Proratas d'intérêts	-	-	-487	-732	-487	-732
Proratas de commissions d'engagement	-	-	-7	-7	-7	-7
Total	-167.003	-205.701	-55.192	-50.437	-222.195	-256.138

Les tirages à taux flottant sont effectués sous la forme de *straight loans* à un an au plus dont les taux se situent entre 0,834% et 0,960%. Le risque de taux d'intérêts lié à ces tirages n'est pas couvert.

Les emprunts à taux flottant sont assortis de swaps de taux d'intérêts, convertissant ces emprunts en emprunts à taux fixe jusqu'à leurs échéances.

Les taux fixes sur les emprunts à taux fixe et sur les emprunts à taux variable couverts se situent entre 3,76% et 4,95%.

Les indemnités liées à la restructuration des dettes en 2009 (€ 9.252k) sont amorties sur la durée résiduelle des emprunts comme une composante des charges d'intérêts.

Marge disponible

La marge disponible sur les lignes de crédit accordées s'élève à € 26.479k au 31 décembre 2013 et est utilisable sous la forme de *straight loans* pour un montant de € 24 millions et sous la forme de crédit mixte (*straight loans* et/ou crédit de caisse) pour un montant de € 2.479k.

Charges d'emprunts bancaires

Les charges d'emprunts bancaires reprises en résultat net peuvent être détaillées comme suit:

€ 000	2013	2012
Commissions d'engagement	-30	-30
Charges d'intérêts	-10.209	-11.646
Amortissement des indemnités de restructuration des dettes	-1.302	-1.302
Total	-11.541	-12.978

Sûretés

Les emprunts sont garantis par un gage sur 7.691.200 actions UCB au 31 décembre 2013. La valeur comptable des actions mises en gage s'élève à € 211.397k.

Clauses

La Société doit respecter les clauses suivantes:

- Les dettes financières ne peuvent pas dépasser 30% de la valeur boursière de la participation dans UCB (au 31 décembre 2013, le ratio se situait à 6 %)
- Le ratio de solvabilité (capitaux propres par rapport au total du bilan sur une base non consolidée) doit être supérieur à 50% (au 31 décembre 2013, le ratio s'élevait à 84 %).

Echéances

Les échéances contractuelles de l'endettement au 31 décembre 2013 se présentent comme suit:

€ 000	Tirages à taux flottant	Emprunts à taux flottant	Emprunts à taux fixe	Total
09/05/2014	-16.000			
31/07/2014		-40.000		
31/07/2015		-15.000		
07/12/2015		-15.000		
07/12/2016		-30.000		
30/09/2017			-60.000	
07/12/2017		-50.000		
Total	-16.000	-150.000	-60.000	-226.000

3.2.8. Instruments financiers de couverture

La Société a conclu des swaps dégressifs de taux d'intérêts (recevoir flottant, payer fixe) à des fins de couverture des risques de flux de trésorerie liés aux emprunts bancaires à taux flottant. L'évolution contractuelle des valeurs notionnelles dégressives est exactement calquée sur l'échéancier contractuel des emprunts couverts.

€ 000	2013	2012	Variance
31 décembre			
Juste valeur totale	-9.507	-16.165*	6.658*
Non-courant	-7.643	-12.808	5.165
Courant	-1.864	-3.357*	1.493*
Proratas d'intérêts	-953	-1.296	343
A payer	-1.110	-1.709	599
A recevoir	157	413	-256
<i>Clean price</i>	-8.554	-14.869	6.315*
Impôts différés (note 3.3.4.)	1.461	-	1.461
Autres éléments du résultat global, après impôts			7.776*

* Ces montants sont surévalués du fait que les proratas d'intérêts étaient compris deux fois dans les justes valeurs totales au 31 décembre 2012. Cette inexactitude a été corrigée par le biais des autres éléments du résultat global de 2013.

3.2.9. Fournisseurs et autres créditeurs

€ 000	2013	2012
31 décembre		
Fournisseurs	-11	-7
Rémunérations et charges sociales	-39	-16
Dividendes non encaissés des années précédentes	-700	-706
Total	-750	-729

3.3. Impôts sur le résultat

3.3.1. Montants comptabilisés dans le résultat net

€ 000	2013	2012
Impôts relatifs à la quote-part dans le résultat net d'UCB	-31.728	-12.933
Impôts différés afférents à la naissance et au renversement des différences temporelles	-1.739	-1.433
- <i>Augmentation des bénéfices reportés d'UCB</i>	-278*	-1.433
- <i>Amortissement des indemnités de restructuration des dettes</i>	-1.461**	-
Total des impôts dans le résultat net	-33.467	-14.366

* dont l'impact de € -208k des actions propres UCB (note 2.8.)

** dont € -1.904k d'ajustements des années antérieures (note 3.3.4.)

3.3.2. Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global

€ 000	2013	2012
Impôts relatifs à la quote-part dans les autres éléments du résultat global d'UCB (note 3.1.3.)	-56	1.688
Impôts différés afférents à la naissance et au renversement des différences temporelles	1.461	-
- <i>Couvertures des flux de trésorerie</i>	1.461*	-
Total des impôts dans les autres éléments du résultat global	1.405	1.688

* dont € 1.904k d'ajustements des années antérieures (note 3.3.4.)

3.3.3. Relation entre la charge d'impôts et le bénéfice comptable

€ 000	2013	2012
Bénéfice avant impôts	63.445	79.245
Taux d'imposition applicable	33,99%	33,99%
Impôts théoriques	-21.565	-26.936
Impôts comptabilisés	-1.739	-1.433
Différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	19.826	25.503
Dividendes	-23.010	-22.559
Quote-part dans le résultat d'UCB (mise en équivalence)	25.751	31.522
Dividendes non imposables	18.824	17.973
Augmentation des bénéfices reportés imposables d'UCB	-278	-1.433
Amortissement des indemnités de restructuration des dettes	-1.461	-
Total des effets de la différence entre les impôts théoriques et les impôts comptabilisés	19.826	25.503

3.3.4. Actifs et passifs d'impôt différé

€ 000	Total		Comptabilisé		Non comptabilisé	
	2013	2012	2013	2012	2013	2012
31 décembre						
Bénéfices reportés UCB	-20.778	-20.500	-20.778	-20.500	-	-
Solde non amorti des indemnités de restructuration des dettes	-1.461	-1.904	-1.461	-	-	-1.904
Passifs d'impôt différé	-22.239	-22.404	-22.239	-20.500	-	-1.904
Swaps de taux d'intérêts de couverture	2.643	5.054	1.461	-	1.182	5.054
Crédits d'impôts non utilisés (dividendes non imposables)	41.659	39.065	-	-	41.659	39.065
Actifs d'impôt différé	44.302	44.119	1.461	-	42.841	44.119
Passifs nets d'impôt différé			-20.778	-20.500		

La norme IAS 12 prescrit la comptabilisation d'un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporelles imposables. Cette disposition s'applique également aux bénéfices reportés d'UCB sauf si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera. En cohérence avec la conclusion que la Société ne contrôle pas UCB au regard des définitions et critères des normes IFRS (voir la note 2.2.), il est conclu que la Société ne contrôle pas complètement la politique de distribution d'UCB et, dès lors, ne contrôle pas la date à laquelle la différence temporelle s'inversera. Par conséquent, un passif d'impôt différé est comptabilisé sur 5% des bénéfices reportés d'UCB, qui sont imposables en cas de distribution.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12, la Société ne comptabilise des actifs d'impôt différé que s'il est probable qu'elle disposera de bénéfices imposables sur lesquels les différences temporelles déductibles pourront être imputées. Il est 'probable' que la Société disposera d'un bénéfice imposable suffisant, lorsqu'il y a suffisamment de différences temporelles imposables qui inversent, soit au cours de la même période que l'actif, soit au cours d'une période sur laquelle la perte résultant de l'actif pourra être reportée. Le passif d'impôt différé relatif à la différence temporelle liée à l'amortissement des indemnités de restructuration des dettes en 2009 peut être utilisé comme base pour la comptabilisation d'un actif d'impôt différé sur (une partie) de la différence temporelle liée à l'évaluation des swaps de taux d'intérêts de couverture. Le passif d'impôt différé relatif à la différence temporelle liée aux bénéfices reportés d'UCB ne peut être utilisé comme base pour la comptabilisation d'un actif d'impôt différé étant donné que la Société ne contrôle pas la date à laquelle cette différence temporelle s'inversera. L'actif d'impôt différé relatif aux crédits d'impôts non utilisés, liés aux dividendes non imposables, n'est pas comptabilisé en absence d'indications convaincantes que la Société disposera de bénéfices imposables suffisants sur lesquels pourront être imputés les crédits d'impôts non utilisés. Les crédits d'impôts n'ont pas de date d'expiration fixe.

Des passifs d'impôt différé sur le solde non amorti des indemnités de restructuration des dettes n'ont pas été comptabilisés jusqu'à présent. Ceci a été ajusté de manière rétrospective en comptabilisant une charge d'impôts de € 1.904k en résultat net de 2013 (note 3.3.1.). Simultanément, un actif d'impôt différé a été comptabilisé pour le même montant, lié aux justes valeurs négatives des swaps de taux d'intérêts ; la comptabilisation de cet actif d'impôt différé a eu un impact favorable de € 1.904k sur les autres éléments du résultat global de 2013 (note 3.3.2.).

3.4. Autres produits et charges

3.4.1. Détail

€ 000	2013	2012
Produits d'intérêts	42	37
Emoluments administrateurs	-60	-60
Assurances administrateurs	-23	-45
Frais de personnel	-130	-101
Honoraires de gestion	-178	-
Honoraires professionnels	-72	-41
Commissions d'agent payeur	-48	-115
Dématérialisation	-68	-
Cotisations (FSMA, Euronext, Euroclear)	-135	-98
Publicités financières	-66	-50
Dons	-20	-20
Frais de banque	-4	-20
Divers	-13	-4
Total	-775	-517

3.4.2. Frais de personnel

€ 000	2013	2012
Rémunérations brutes	-24	-58
Cotisations sécurité sociale	-7	-16
Plans de retraite à cotisations définies	-10	-28
Aménagement de fin de carrière	-94	-
Autres	5	1
Total	-130	-101

3.5. Capital et prime d'émission

Le capital souscrit de la Société s'élève à € 235 millions et est entièrement libéré. La réserve de primes d'émission s'élève à € 1.226k.

Le capital est représenté par 44.608.831 actions sans valeur nominale, inchangé par rapport au 31 décembre 2012. Le nombre d'actions nominatives s'élevait à 23.873.455 au 31 décembre 2013; les autres actions sont dématérialisées.

Les détenteurs des actions ont le droit d'encaisser des dividendes tels que déclarés. Ils disposent d'un vote par action lors de l'assemblée des actionnaires.

4. Autres notes

4.1. Résultat par action

Comme il n'y a pas d'instruments en circulation avec effet dilutif potentiel, le résultat de base par action et le résultat dilutif par action sont identiques. Ils sont calculés en divisant le bénéfice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant l'exercice (44.608.831).

4.2. Dividendes

Les dividendes bruts distribués au cours de chacune des années 2013 et 2012 (relatifs aux exercices comptables 2012 et 2011) s'élevaient à € 0,48 par action, soit un montant total de € 21,412k.

Pour l'exercice 2013, une proposition de dividende brut de € 0,48 par action, soit un montant total de € 21.412k, sera soumise à l'approbation de l'assemblée des actionnaires du 23 avril

2014. Conformément à la norme IAS 10, le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme un passif à la fin de l'exercice.

4.3. Transactions avec les parties liées

4.3.1. Actionnaires

Sur base des notifications reçues par la Société, la structure de l'actionnariat au 31 décembre 2013 peut être résumée comme suit:

Actionnaires	Droits de vote	%
Financière Eric Janssen sprl	8.525.014	19,11%
Daniel Janssen	5.881.677	13,19%
Altaï Invest sa	4.918.595	11,03%
Barnfin sa	3.852.633	8,64%
Jean van Rijckevorsel	7.744	0,02%
<i>Total des droits de vote détenus par les actionnaires de référence</i>	<i>23.185.663</i>	<i>51,98%</i>
Autres actionnaires	21.423.168	48,02%
Total des droits de vote	44.608.831	100,00%

Altaï Invest est contrôlée par Evelyn du Monceau. Barnfin est contrôlée par Bridget van Rijckevorsel.

Les actionnaires de référence agissent de concert quant à l'exercice des droits de vote en vue de mener une politique commune durable vis-à-vis de la Société ainsi que quant à la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote.

Les actionnaires de référence n'ont pas de relation directe ou indirecte avec la Société autres que celles résultant de leur qualité d'actionnaire ou, le cas échéant, d'une représentation au conseil d'administration.

4.3.2. Administrateurs

Le conseil est actuellement composé comme suit:

Nom	Fonction	Début mandat	Fin mandat
François Tesch	Président	25/04/2012	27/04/2016
Evelyn du Monceau	Administrateur	26/04/2011	22/04/2015
Cédric van Rijckevorsel	Administrateur	24/04/2013	26/04/2017
Cyril Janssen	Administrateur	26/04/2011	22/04/2015
Charles-Antoine Janssen	Administrateur	26/04/2011	22/04/2015

Le mandat d'administrateur est rémunéré par un émolument fixe qui s'élève actuellement à € 10.000 par an. Il ne comporte aucune rémunération variable liée au résultat ou à d'autres critères de performance. L'administrateur ne bénéficie pas davantage d'un droit à des stock options ou à un régime de pension extra-légale.

Le président du conseil d'administration est rémunéré par un émolument fixe double de celui d'un administrateur.

4.3.3. Dirigeants exécutifs

La fonction de directeur délégué à la gestion journalière était, jusqu'au 30 avril 2013, exercée par Philippe De Coodt sous le statut d'employé à mi-temps. Son contrat d'employé prévoit une rémunération fixe, ainsi qu'un plan de pension complémentaire. Certains autres avantages lui ont été accordés dans le cadre de l'aménagement de sa fin de carrière.

Depuis le 1^{er} mai 2013, la fonction de directeur délégué à la gestion journalière est exercée par la bvba MVS Advisory Services ('MVS-AS'), représentée par son gérant, Marc Van Steenvoort. La convention de prestation de services, signée le 5 décembre 2012 entre la Société et MVS-AS, prévoit une rémunération en fonction des heures prestées.

Les rémunérations et autres avantages accordés au précédent et à l'actuel directeur se décomposent comme suit:

€ 000	Philippe De Coodt	MVS-AS
Appointements bruts	16	-
Cotisations patronales au plan de pension complémentaire	10	-
Avantages fin de carrière	71	-
Honoraires de gestion	-	147
Total	97	147

4.3.4. UCB

Voir les notes 2.2., 3.1. et 3.2.4. pour les informations relatives aux relations avec UCB.